communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B177

OBJET : Développement économique et emploi - Partenaires économiques - Subventions - Subventions aux associations à caractère économique pour 2011

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

06_03

DGA Développement Economique, Innovation et Cohésion Sociale
Direction Du Développement Economique
Service Innovation Et Création D'entreprises
06_03_DIRECO_b190511

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

Objet : Développement Economique - Partenaires économiques - Subventions aux associations à caractère économique pour 2011
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère économique. Dans ce dossier sont présentées 8 demandes pour un montant total de 122 200 euros, demandes ayant reçu un avis favorable de la commission du développement économique du 12 mai 2011

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la CPA.

A ce titre, la Communauté propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de notre politique de développement économique :

- la création et le développement des entreprises,
- le soutien à l'innovation et aux filières d'excellence,
- le développement des zones d'activités économiques.

Huit demandes de subventions ont été examinées par le service instructeur et présentées à la Commission du développement économique, de l'insertion et de l'emploi le 12 mai 2011 et sont soumises à votre approbation. Elles relèvent

soit de la création et du développement d'entreprises soit du développement de zones d'activités.

1. LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la CPA.

La CPA soutient les associations d'aide à la création, au développement et à la reprise d'entreprises. Ces organismes proposent une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets, estiment la viabilité des projets, orientent les créateurs dans la recherche de financements, évaluent les besoins en formation (comptabilité, commerce, etc ...), proposent des parrainages de chefs d'entreprises. 4 dossiers d'associations répondant à ces critères sont soumis à votre approbation dans le tableau ci-dessous :

N° GU	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	SUBVENTION SOLLICITEE EN 2011 EN €	BUDGET PREVISIONNEL 2011 EN €	MONTANT PROPOSE A LA COMMISSION EN €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION EN %
168	CLUB DES CREATEURS D'ENTREPRISES 13	20 000	30 000	145 972	20 000	13,70
395	CENTRE EUROPEEN D'ENTREPRISES ET D'INNOVATION	0	20 000	1 174 402	20 000	1,70
				TOTAL SUBVENTIONS PROPOSEES	**40 000**	

2. LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le soutien financier de la CPA aux zones d'activités s'inscrit dans une politique de dynamisme. Les subventions versées permettent aux associations de maintenir leurs actions d'information, de communication et d'animations.

N° GU	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	SUBVENTION SOLLICITEE EN 2011 EN €	BUDGET PREVISIONNEL 2011 EN €	MONTANT PROPOSE A LA COMMISSION EN €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION EN %
145	GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA HAUTE VALLEE DE L'ARC	23 000	50 000*	151 383	50 000	33,03
274	GROUPEMENT DES ENTREPRISES DU PAYS D'AIX	0	10 000	60 000	1 000	1,67
385	GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE PERTUIS ET DES ENVIRONS	10 000	19 000	90 000	10 000	11,11
				TOTAL SUBVENTIONS PROPOSEES	**61 000**	

Le Groupement des Industries de la Haute Vallée de l'Arc (GIHVA) organise cette année en septembre le 50ème anniversaire de la Zone Industrielle de Rousset (Rousset-Fuveau-Peynier). Un livre commémoratif sera édité afin de retracer l'évolution de la zone depuis 1961. L'association lance à cet effet un concours « photo ». Une réception sur une journée aura lieu dans la 2ème quinzaine de septembre ; le GIHVA attend la confirmation du jour de présence de notre Président et de Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie du Développement durable, des Transports et du Logement.
La subvention proposée par la CPA porte d'une part, sur le fonctionnement (25 000 €) et d'autre part, sur l'organisation du 50ème anniversaire (25 000 €).

3. JUMELAGES ET UNIVERSITES

Trois autres associations bénéficient de subventions compte tenu de leurs actions indirectes en faveur du développement économique.

N° GU	ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010 EN €	SUBVENTION SOLLICITEE EN 2011 EN €	BUDGET PREVISIONNEL 2011 EN €	MONTANT PROPOSE A LA COMMISSION EN €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION EN %
565	AIX JUMELAGES RELATIONS INTERNATIONALES (AJRI)	10 000	12 000	35 000	10 000	28,57
590	INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON ENVIRONMENTAL ISSUES (ICREI)	1 200	4 000	50 900	1 200 €	2,36
664	ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL (ALEPS)	0	10 000	41 120	10 000	24,32
				TOTAL SUBVENTIONS PROPOSEES	**21 200**	

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003, mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A143 du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attributions au Bureau ;

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;

VU la Commission du Développement Economique du 12 mai 2011 ;

VU la Convention avec le GIHVA ci-annexée ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** pour un montant total de 122 200 euros les subventions telles que proposées par la commission du développement économique du 12 mai 2011 et détaillées ci-dessus ;

- **APPROUVER** les termes de la convention avec le Groupement des Industries de la Haute Vallée de l'Arc jointe en annexe et obligatoire pour toutes les subventions supérieures à 23 000€ ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3A-90-6574 du budget primitif qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Associations à caractère économique

Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

(Délibération n° 2010-A099)

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

Les thématiques :

- ⇨ la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- ⇨ la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- ⇨ la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

Les conditions d'attribution :

- ⇨ les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- ⇨ le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- ⇨ la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- ⇨ l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- ⇨ l'association ne procèdera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- ⇨ toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- ⇨ le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

Exception pour les actions à « caractère évènementiel » : les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

DOSSIER N° 2010-168	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 4849	**12 mai 2011**	**19 mai 2011**	

	CLUB DES CREATEURS D'ENTREPRISES 13
PRESIDENT	**Madame Pascale HELLER**
SIEGE	**AIX EN PROVENCE CEDEX 3**
OBJET STATUTAIRE	Aide et assistance à la création d'entreprises
OBJET DE LA DEMANDE	Maintien des actions permettant l'information et la mise en réseau des créateurs et chefs d'entreprises; en 2010, le CCE a participé à la création de 218 entreprises. En 2009, l'association a été labellisée NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise, aide de l'Etat)
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 20 000 € - CG 13 = 20 000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	**143 400 €**	MONTANT DEMANDE	**30 000 €**
MONTANT PROPOSE	**20 000 €**	TAUX DE COUVERTURE	**13,70 %**
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	**20 000 €**	TAUX DE COUVERTURE 2010	**14,15%**
OBSERVATIONS			

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099) Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010	
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**Oui**
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	**Oui**
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	**Oui**
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	**Oui**
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	**Oui**
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	**Oui**
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	**Oui**

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	2000	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	5000	Etat (à détailler) Direccte Naccre	18400
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles Naccre	19980	Région (s)	
61 – Services extérieurs		Département (s)	20.000
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	22500	**Communauté du Pays d'Aix** *(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)*	30.000
Entretien et réparation	1200	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	1200	Fonds Européens	
Documentation	200	CNASEA (emplois aidés)	8926
Divers		Autres (à détailler) Divers	1946
62 – Autres Services extérieurs		**75 – Autres produits de gestion courante**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1000	Cotisations	6660
Publicité, publications « Sda »	11450	Autres (à détailler) Cœur epargne	10.000
Déplacements, missions et réceptions	3100		
Frais postaux et de télécommunication	2900	**76 – Produits financiers**	
Services bancaires	200	**77 – Produits exceptionnels**	
Divers		**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	20.000
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes	300		
64 – Charges de personnel			
Salaires bruts	45900	64954 - 8926 - 56028	
Charges sociales	19054		
Autres charges de personnel			
65 – Autres charges de gestion courante			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements et provisions	20000		
TOTAL DEPENSES :	115978	TOTAL RECETTES :	115978

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix le 31/12/2010.

Signature du Président

Cachet de l'Association

Chambre de Commerce et d'Industrie
Marseille Provence
440 rue Jean de Guiramand
Zone d'Activités d'Aix-les-Milles
13856 AIX en PROVENCE Cedex 3
Tél. 04 42 53 04 04 - Fax 04 42 53 37 14 - cci13@wanadoo.

DOSSIER N° **2011-395**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° **103085**	**12 mai 2011**	**19 mai 2011**	

CENTRE EUROPEEN D'ENTREPRISES ET D'INNOVATION

PRESIDENT	Monsieur Daniel CESARIO
SIEGE	AIX EN PROVENCE CEDEX 04
OBJET STATUTAIRE	
OBJET DE LA DEMANDE	Créée en 1993, l'association a pour but la mise en place et la gestion d'un ensemble de services favorisant la création d'activités nouvelles sur l'aire méditerranéenne et la positionner au niveau de la façade méditerranéenne et au niveau européen. Le CEEI compte parmi ses membres les collectivités territoriales (CR PACA, CG 13), ainsi que des entreprises telles que : Eurocopter, CEA Cadarache, EDF, Atmel, ... En 2010, l'association a testé un processus d'accompagnement intensif des jeunes entreprises innovantes qui, en plus des modalités classiques, apporte une aide complémentaire : marketing de l'innovation, définition de modèles économiques spécifiques, préparation à l'nvestissement, optimisation des stratégies fiscales, alliances stratégiques... En 2011, ce projet sera étendu à l'ensemble du territoire communautaire
AUTRES PARTENAIRES	**UE, CR PACA, CG 13**

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	**1 174 402 €**	MONTANT DEMANDE	**20 000**
MONTANT PROPOSE	**20 000 €**	TAUX DE COUVERTURE	**1,70 %**
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	**0 €**	TAUX DE COUVERTURE 2010	**0,00%**
OBSERVATIONS			

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

L'ASSOCIATION DOIT OEUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**Oui**
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	**Oui**
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	**Oui**
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	**Oui**
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	**Oui**
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	**Oui**
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	**Oui**

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	31200.	**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	568402
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	70000
61 – Services extérieurs		Département (s)	200000
Sous-traitance générale		~~Commune~~ (s) .....SMA.....	38000
Locations mobilières et immobilières	44450	**Communauté du Pays d'Aix** *(indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)*	20000
Entretien et réparation	68910	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	11410	Fonds Européens	260000
Documentation	11980	CNASEA (emplois aidés)	
Divers	2600	Autres (à détailler) .....adhérents.....	2000
62 – Autres Services extérieurs		**75 – Autres produits de gestion courante**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	190520	Cotisations	16000
Publicité, publications	13000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	44790		
Frais postaux et de télécommunication	49880	**76 – Produits financiers**	
Services bancaires	130	**77 – Produits exceptionnels**	
Divers cotisations	8120	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	36623		
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel			
Salaires bruts	443619.		
Charges sociales	190700		
Autres charges de personnel			
65 – Autres charges de gestion courante			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements et provisions	26470		
TOTAL DEPENSES :	1174402	**TOTAL RECETTES :**	1174402.

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à.....Aix en Provence.....le 30/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

C.E.E.I. Provence
Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation
Multipolaire des Bouches-du-Rhône
Domaine du Petit Arbois - B.P. 88
13545 Aix-en-Provence Cedex 4
(33) 04 42 97 18 18 - (33) 04 42 97 18 19

5

DOSSIER N° **2011-145**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° **3787**	**12 mai 2011**	**19 mai 2011**	

GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA HAUTE VALLEE DE L'ARC

PRESIDENT	**Madame Christine FABRE**
SIEGE	**ROUSSET**
OBJET STATUTAIRE	
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de la journée J'AIME L'ENTREPRISE dédiée aux Collégiens, Lycéens et Etudiants Poursuite des actions de sensibilisation sur la sécurité au travail, l'amélioration des dessertes de transport en commun, Organisation du 50ème anniversaire de la ZI de Rousset; L'association travaille sur l'édition d'un livre et d'un agenda et sur la communication de l'évènement; l'anniversaire se déroulera dans la 2ème semaine de septembre : en attente du planning de notre présidente et de la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet; le budget pour l'évènement s'élève à 81 850 €
AUTRES PARTENAIRES	**CR PACA, CG 13**

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	**151 383 €**	MONTANT DEMANDE	**50 000**
MONTANT PROPOSE	**50 000 €**	TAUX DE COUVERTURE	**33,03 %**
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	**23 000 €**	TAUX DE COUVERTURE 2010	**27,94%**
OBSERVATIONS			

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**Oui**
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	**Oui**
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	**Oui**
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	**Oui**
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	**Oui**
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	**Oui**
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	**Oui**

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		**70 - Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations Co/Manifestations	30 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2130	Produits des activités annexes	1 000
Fournitures d'entretien et petit équipement	1498	**74 - Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	1100	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	13 000	Région (s)	13962
61 - Services extérieurs		Département (s) CG 13	25 000
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	7300	**Communauté du Pays d'Aix** *(indiquer le montant total des subventions, sollicités auprès de la CPA)*	50 000
Entretien et réparation	2400	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	210	Fonds Européens	
Documentation	42080	CNASEA (emplois aidés)	1421
Divers		Autres (à détailler) CCIMP ..... Région PACA	10 000 20 000
62 - Autres Services extérieurs		**75 - Autres produits de gestion courante**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4100	Cotisations	
Publicité, publications	12500	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	19750		
Frais postaux et de télécommunication	3000	**76 - Produits financiers**	
Services bancaires	35	**77 - Produits exceptionnels**	
Divers Internet	1700	**78 - Reprise sur amortissements et provisions**	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	830		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	85 000		
Charges sociales	13 250		
Autres charges de personnel	500		
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	151 383	**TOTAL RECETTES :**	151 383

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Rognac le 30/11/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

GIHVA
GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA HAUTE VALLEE DE L'ARC
Immeuble ASPLIR - Avenue Georges Vacher
13106 ROUSSET CEDEX
Tél. : 04 42 53 25 03 - Fax : 04 42 29 08 04
E-mail : gihva@wanadoo.fr - www.gihva.com

5 / 6

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Mars à décembre 2011
Lieu(x) de réalisation	Rousset / Septembre
Contenus et objectifs de l'action	50ème anniversaire ZI
Public(s) ciblé(s)	Economiques & Politiques
Nombre de participants / exposants	600 invitations
Nombre de spectateurs / visiteurs	7000 salariés d'associations
Durée de l'action	9 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :.....€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES Kakemono.	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats Livres - affiches - Roll'Up	40 000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	1850
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		**Subventions demandées :**	
Assurances		Etat (à détailler)	
Relations Publiques - Inaugurations	5000	Région (s)	10 000
Concours et Expo Photo	10 000	Département (s)	15 000
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		**Communauté du Pays d'Aix**	25 000
Honoraires + interim	25000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions cocktail Soirée	12 500	CNASEA (emplois aidés)	
Poste	1 000	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel		CCIMP	10 000
Salaires bruts	7000	ASPLIR	10 000
Charges sociales	3850	GIHVA	10 000
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	81850	**TOTAL PRODUITS :**	81850

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

Signature du Président

Fait à Rousset le 30/11/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association GIHVA

GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA HAUTE VALLEE DE L'ARC
Immeuble ASPLIR - Avenue Georges Vacher
13106 ROUSSET CEDEX
Tél. : 04 42 53 25 03 - Fax : 04 42 29 08 04
E-mail : gihva@wanadoo.fr - www.gihva.com

DOSSIER N° **2011-274**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° **3759**	**12 mai 2011**	**19 MAI 2011**	

GROUPEMENT DES ENTREPRISES DU PAYS D'AIX	
PRESIDENT	**Monsieur Stéphane AGUIRAUD**
SIEGE	**AIX EN PROVENCE CEDEX 3**
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour objet le rassemblement, l'assistance, l'information et la représentation du monde économique en Pays d'Aix.
OBJET DE LA DEMANDE	Outre les diverses rencontres thématiques organisées mensuellement par cette assocation, la 7ème Edition des Talents du Pays d'Aix a vocation à mettre en avant la réussite de l'esprit d'entreprise sur notre territoire et récompenser les entreprises qui se seront démarquées sur notre territoire. Cet évènement se tiendra le 14 avril 2011 au Pasino. Les trophées seront remis à la suite d'une conférence-débat au cours du repas. Cette année le thème de la conférence s'intitule « Les crises sont-elles inhérentes au capitalisme ? Quel impact sur nos entreprises ? »
AUTRES PARTENAIRES	En 2011 le CRA PACA est sollicité a hauteur de 5 000 €, le CG 13 de 15 000 €.

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	**60 000 €**	MONTANT DEMANDE	**10 000 €**
MONTANT PROPOSE	**1 000 €**	TAUX DE COUVERTURE	**1,67 %**
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	**0 €**	TAUX DE COUVERTURE 2010	
OBSERVATIONS	Au 30 septembre 2010, le montant de la trésorerie s'élevait à 97 145 €		

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099) Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010	
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**Oui**
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	**Oui**
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	**Oui**
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	**Oui**
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	**Oui**
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	**Oui**
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	**Oui**

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :	15688	EXCEDENT REPORTE :	

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions	19 000	Marchandises	12000
Achats non stockés de matières et fournitures	1000	Prestations	84742
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1000	Produits des activités annexes	3258
Fournitures d'entretien et petit équipement	1300	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives		Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	5000
61 – Services extérieurs		Département (s)	15 000
Sous-traitance générale	18 000	Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	12900	**Communauté du Pays d'Aix** *(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)*	10000
Entretien et réparation	2100	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	1400	Fonds Européens	
Documentation		CNASEA (emplois aidés)	
Divers	1100	Autres (à détailler)	
62 – Autres Services extérieurs		**75 – Autres produits de gestion courante**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Cotisations	
Publicité, publications	2200	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	12000		
Frais postaux et de télécommunication	3000	**76 – Produits financiers**	
Services bancaires	120	**77 – Produits exceptionnels**	
Divers	120	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel			
Salaires bruts	70000		
Charges sociales	18000		
Autres charges de personnel			
65 – Autres charges de gestion courante			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements et provisions	1600		
TOTAL DEPENSES :	129740	**TOTAL RECETTES :**	129740

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix en Provence 15/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

GEPA - Groupement des Entreprises du Pays d'Aix
Antélios D - 75, rue Marcellin Berthelot
13858 Aix en Provence Cedex 3

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	14 Avril 2011
Lieu(x) de réalisation	Pavillon d'Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Conférence débat + repas + remise de trophées
Public(s) ciblé(s)	chefs d'entreprises du territoire
Nombre de participants / exposants	400
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	6 heures
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :........€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription :...........€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats	9000	Vente repas	12000
Prestations de services	19000	Autres produits partenariat	18000
Matières et fournitures	1000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	2000		
~~Entretien~~	700	**Subventions demandées :**	
Assurances		Etat (à détailler)	
Achat repas	20000	Région (s)	5000
		Département (s)	15000
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		**Communauté du Pays d'Aix**	10000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	1000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	2000	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts	3300		
Charges sociales	2000		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	60000	**TOTAL PRODUITS :**	60000

Emplois des contributions en nature		**Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

Signature du Président

Fait à....Aix en Provence........le 15/11/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

GEPA - Groupement des Entreprises du Pays d'Aix
Antélios D - 75, rue Marcellin Berthelot
13858 Aix en Provence Cedex 3

6

DOSSIER N° 2011-385	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 105142	12 mai 2011	19 mai 2011	

GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE PERTUIS ET ENVISONS	
PRESIDENT	Monsieur Florent LETIQUE
SIEGE	PERTUIS
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour but d'informer, d'aider les entreprises installées sur le territoire de Pertuis. Elle participe à la diffusion de l'information en favorisant les échanges.
OBJET DE LA DEMANDE	l'association sollicite une subvention de 14 000 € pour le fonctionnement général, 2 000 € pour la 3ème édition des trophées "Les Clés de la Réussite" et 3 000 € pour la création du premier guide des professionnels de Pertuis
AUTRES PARTENAIRES	EN 2010 : CR PACA = 4 000 €, COMMUNE DE PERTUIS = 2 500 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	90 000 €	MONTANT DEMANDE	19 000 €
MONTANT PROPOSE	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE	11,11 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2010	10,75%
OBSERVATIONS	Le BP 2011 pour la soirée "Les clés de la Réussite" est de 4 500 euros; celui relatif à l'édition du guide s'élève à 7 500 €		

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099) Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010	
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	Oui

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :	6 990	EXCEDENT REPORTE :	

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	4 260	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats d'études, prestations	1 200	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	100	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1 600	74 - Subventions d'exploitation	60 000
Fournitures administratives	1 360	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s) demandée	19 000
61 - Services extérieurs	11 900	Département (s) demandée	15 000
Sous-traitance générale	6 500	Commune (s) demandée	8 000
Locations mobilières et immobilières	2 900	Communauté du Pays d'Aix demandée (indiquer le montant total des subventions, actions auprès de la CPS)	19 000
Entretien et réparation	500	Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	500	Fonds Européens	
Documentation	500	CNASEA (emplois aidés)	
Divers	500	Autres (à détailler)	
62 - Autres Services extérieurs	22 400	75 - Autres produits de gestion courante	30 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 400	Cotisations	15 000
Publicité, publications	3 400	Autres (à détailler) Partenaires Privés	15 000
Déplacements, missions et réceptions	10 000		
Frais postaux et de télécommunication	3 500	76 - Produits financiers	
Services bancaires	200	77 - Produits exceptionnels	
Divers	600	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes	900		
Impôts et taxes sur rémunérations	[illegible]		
Autres impôts et taxes	900		
64 - Charges de personnel	43 500		
Salaires bruts	31 000		
Charges sociales	12 000		
Autres charges de personnel	500		
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles	1 000		
68 - Dotation aux amortissements et provisions	150		
TOTAL DEPENSES :	90 000	TOTAL RECETTES :	90 000

IMPORTANT : [illegible]

Fait à ... Pertuis ... le 20 / 12 / 2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

Groupement des Entreprises du Pertuis et ses environs

[illegible]

321 Rue Alain Savary

84120 PERTUIS

Tél. 09 54 01 77 20

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Courant Juin 2011
Lieu(x) de réalisation	Dans un domaine viticole à Pertuis
Contenu et objectifs de l'action	Troisième édition des Trophées sous l'égide de la Municipalité
Public(s) ciblé(s)	Tout types d'entreprises sur le secteur géographique de Pertuis
Nombre de participants / exposants	10 entreprises nominées
Nombre de spectateurs / visiteurs	100 personnes (entrepreneurs) attendues
Durée de l'action	1 journée par année - action récurrente
Entrées payantes	oui □ non ☒ (montant de l'entrée : ..5...€)
Inscriptions payantes	oui □ non ☒ (montant de l'inscription : ....€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1 800	Ressources propres	500
Achats	610	Vente	500
Prestations de services	400	Autres produits	
Matières et fournitures	210	Cotisations	
Services extérieurs	350		
Locations	300		
Entretien		Subventions demandées :	4 000
Assurances	50	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	2 000
Autres Services extérieurs	2 160	Communauté du Pays d'Aix	2 000
Honoraires	1 040	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	620	Fonds Européens	
Déplacements, missions	500	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	190		
TOTAL CHARGES :	4 500	TOTAL PRODUITS :	4 500

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition biens & prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

Fait à PERTUIS .... le 29 / 12 / 2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

Association des Entreprises du Pertuis
01 500 ......
Zac Terre du Fort
... Rue ......
84120 PERTUIS
Tél. 04 ...

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Courant Mars 2011
Lieu(x) de réalisation	Pertuis
Contenu et objectifs de l'action	Création du premier guide des Professionnels de Pertuis
Public(s) cible(s)	Tous Professionnels et Particuliers
Nombre de participants / exposants	Toutes les entreprises et artisans de Pertuis
Nombre de spectateurs / visiteurs	Tous les professionnels et particuliers de Pertuis
Durée de l'action	entre 4 et 6 mois
Entrées payantes	oui □ non □ (montant de l'entrée : ......€)
Inscriptions payantes	oui □ non □ (montant de l'inscription : ......€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir 1 exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	3 130	Ressources propres	1 500
Achats	530	Vente	
Prestations de services	2 130	Autres produits	1 500
Matières et fournitures	470	Cotisations	
Services extérieurs	500		
Locations	200		
Entretien	100	Subventions demandées :	6 000
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	3 000
		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres services extérieurs	7 200	Communauté du Pays d'Aix	3 000
Honoraires	2 570	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	100	Fonds Européens	
Déplacements, missions	500	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	7 500	TOTAL PRODUITS :	7 500

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

[illegible]

Fait à : Pertuis .... le 20 / 12 / 2010

Signature du Président

[illegible]
[illegible]
Les Terres du Fort
[illegible]
[illegible]
Tél. 06 [illegible] 77 30

6

DOSSIER N° **2011-565**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	**12 mai 2011**	**19 mai 2011**	

AJRI	
PRESIDENT	**Monsieur Cosimo GIUNTA**
SIEGE	**AIX EN PROVENCE**
OBJET STATUTAIRE	Association de jumelages
OBJET DE LA DEMANDE	l'association sollicite une aide financière de 12 000 € pour couvrir une partie des frais liés à l'organisation de déplacements de commerçants de la CPA sur les foires et marchés des villes jumelles dans le cadre des échanges internationaux
AUTRES PARTENAIRES	**CG 13, VILLE D'AIX**

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	**35 000 €**	MONTANT DEMANDE	**12 000 €**
MONTANT PROPOSE	**10 000 €**	TAUX DE COUVERTURE	**28,57 %**
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	**10 000 €**	TAUX DE COUVERTURE 2010	**29,41%**
OBSERVATIONS			

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099) Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010	
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**Oui**
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	**Oui**
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	**Oui**
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	**Oui**
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	**Oui**
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	**Oui**
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	**Oui**

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE :		EXCEDENT REPORTE :	5000

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	5000
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	15000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	3000	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	2500	Région (s) PACA	2000
61 – Services extérieurs		Département (s) Bouches du Rhône	3000
Sous-traitance générale	30200	Commune (s) Aix en Pce	83220
Locations mobilières et immobilières	1400	**Communauté du Pays d'Aix** *(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)*	14000
Entretien et réparation		Organismes sociaux (à détailler)	
Assurances	1800	Fonds Européens	
Documentation	220	CNASEA (emplois aidés)	11000
Divers transports	10000	Autres (à détailler) Sponsors	2000
62 – Autres Services extérieurs		**75 – Autres produits de gestion courante**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2000	Cotisations	3500
Publicité, publications	4000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	32000		
Frais postaux et de télécommunication	1600	**76 – Produits financiers**	
Services bancaires		**77 – Produits exceptionnels**	
Divers		**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes	2500		
64 – Charges de personnel			
Salaires bruts	34000		
Charges sociales	14000		
Autres charges de personnel	1500		
65 – Autres charges de gestion courante			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES :	143720€	**TOTAL RECETTES :**	143 720€

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix le 16/12/10 le 15/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

Jeunesse & Relations Internationales
1 Place du Général de Gaulle 13100 Aix en Provence
Tél. 04 42 161 175

5

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Sur plusieurs dates (voir feuille jointe)
Lieu(x) de réalisation	Pesaro, Combra, Tübingen et Aix en Pce
Contenus et objectifs de l'action	Déplacement des commerçants dans les villes jumelles et marché à l
Public(s) ciblé(s)	Commerçants étrangers et du Pays d'Aix
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	5 ou 6 jours à chaque fois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :.....€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	13 000
Achats	1000	Vente	
Prestations de services	1000	Autres produits	
Matières et fournitures	1000	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien	15000	**Subventions demandées :**	
Assurances	200	Etat (à détailler)	
hébergement	1800	Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s) Aix en Provence	10 000
Autres Services extérieurs		**Communauté du Pays d'Aix**	12000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	4000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	5000	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	35 000	**TOTAL PRODUITS :**	35 000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	800	Bénévolat	1000
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	800
Personnel bénévole	1000	Dons en nature	

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 16/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

Tél. 04 42 161 178

DOSSIER N° **2011-590-590**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° **3740**	**12 mai 2011**	**19 mai 2011**	

INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON ENVIRONMENTAL ISSUES	
PRESIDENT	**Monsieur Christian STOFFAES**
SIEGE	**AIX EN PROVENCE**
OBJET STATUTAIRE	Association dont le but principal est l'organisation de colloques de dimension internationale portant sur les recherches en matière d'économie et d'environnement en France et à l'Etranger
OBJET DE LA DEMANDE	Organisation de deux colloques et séminaires en 2011 (avril ou mai) dont le thème sera la politique de l'eau et la gestion du littoral. Séminaire organisé par l'Agence de l'Eau qui en confie la responsabilité à l'ICREI; L'autre séminaire porte sur l'environnement et consistera en une conférence débat avec les interventions de spécialistes de l'environnement (des intervenants de la CPA sont attendus)
AUTRES PARTENAIRES	**CR PACA, CG 13**

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL	**50 900 €**	MONTANT DEMANDE	**4 000 €**
MONTANT PROPOSE	**1 200 €**	TAUX DE COUVERTURE	**2,36%**
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010	**1 200 €**	TAUX DE COUVERTURE 2010	**2,15%**
OBSERVATIONS			

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**Non**
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	**Oui**
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	**Oui**
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	**Oui**
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	**Oui**
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	**Oui**
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	**Oui**

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT REPORTE		EXCEDENT REPORTE	400

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		**70 - Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	500
Achats non stockés de matières et fournitures	1000	Prestations	15000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1000	**74 - Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	1200	Etat (à détailler) [illegible]	10000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	5000
61 - Services extérieurs		Département (s)	
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières		[illegible] *(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)*	4000
Entretien et réparation		~~Organismes sociaux (à détailler)~~ [illegible]	2500
Assurances		Fonds Européens	
Documentation	500	CNASEA (emplois aidés)	
Divers	500	Autres (à détailler) [illegible] [illegible]	4000 3000
62 - Autres Services extérieurs		**75 - Autres produits de gestion courante**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	25000	Cotisations	[illegible]
Publicité, publications	5000	Autres (à détailler)	
Déplacements, missions et réceptions	10000	[illegible]	5000
Frais postaux et de télécommunication	1000	**76 - Produits financiers**	
Services bancaires		**77 - Produits exceptionnels**	
Divers	5000	**78 - Reprise sur amortissements et provisions**	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	400		
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DEPENSES	50900	**TOTAL RECETTES**	50900

50900

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 06/01/2011

Signature du Président

Cachet de l'Association

5

DOSSIER N° 2011-664	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 6311	12 mai 2011	19 mai 2011	

ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL

PRESIDENT	**Monsieur Jacques GARELLO**
SIEGE	**PARIS**
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour objet d'étudier l'ensemble des conditions qui permettent aux sociétés humaines de vivre dans la liberté et de progresser de manière continue au profit de tous, d'affirmer et de diffuser dans l'opinion les principes et les idées d'un libéralisme actuel et d'avenir, de créer et de gérer des prix, bourses d'études et de voyage, fondations et œuvres diverses, et plus généralement tout ce que le Conseil d'Administration décidera
OBJET DE LA DEMANDE	L'association organise du 21 au 24 août 2011, la 32ème Université d'Eté de la Nouvelle Economie. Cet évènement de dimension internationale nous permettra de convier une trentaine d'universitaires, environ 150 étudiants étrangers et tout autant de visiteurs pour travailler durant trois jours sur le thème "quelle sortie de crise"; la dernière édition de cette manifestation s'est tenu à Aix en 2009.
AUTRES PARTENAIRES	**COMMUNE D'AIX**

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PREVISIONNEL	**41 120 €**	MONTANT DEMANDE	**10 000 €**
MONTANT PROPOSE	**10 000 €**	TAUX DE COUVERTURE	**24,32%**
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2009	**10 000 €**	TAUX DE COUVERTURE 2009	**24,32%**
OBSERVATIONS			

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)

Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2010

L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**Non**
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX	**Oui**
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS	**Oui**
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE	**Oui**
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE	**Oui**
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES	**Oui**
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION	**Oui**

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie » « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	21-24 Août 2011
Lieu(x) de réalisation	Université Paul Cézanne
Contenus et objectifs de l'action	Quelle sortie de Crise ?
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	Environ 30 Conférenciers
Nombre de spectateurs / visiteurs	Environ 300 visiteurs
Durée de l'action	3 jours
Entrées payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'entrée : 30 €)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription : 80 €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente Prestations	15000
Prestations de services	38220	Autres produits	
Matières et fournitures	1500	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		**Subventions demandées :**	
Assurances	600	Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s)	2000
Autres Services extérieurs		**Communauté du Pays d'Aix**	10000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions	400	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues (à détailler) Remboursts	14120
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	400		
TOTAL CHARGES :	41120	**TOTAL PRODUITS :**	41120

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

Signature du Président

Fait à Aix-les-Bains le 30/12/2010

Signature du Président

Cachet de l'Association

ALEPS
35 AV. MAC MAHON
75017 PARIS
01 43 80 66 18

CONVENTION N° 2011/08
Direction du Développement Economique

Programme de subvention aux associations à caractère économique

Entre

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), représentée par son Président ou son représentant

d'une part,

Et

L'Association dénommée Groupement des Industries de la Haute Vallée de l'Arc (GIHVA), déclarée à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, le 7 février 1994, représentée par son Président, Madame Christine FABRE,

d'autre part,

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

VU *l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,*

VU *le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,*

VU *la délibération n° 2003-A312 du Conseil Communautaire réuni le 12 décembre 2003 mettant en place un guichet unique d'enregistrement des demandes de subvention,*

VU *l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321,*

VU *la délibération n°2010-A099 du Conseil de Communauté réuni le 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,*

VU *la délibération n° 2011- ..... du Bureau Communautaire du ..... relative à la politique de subvention en faveur des associations et organismes à caractère économique,*

VU *la demande de l'association,*

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par la Communauté du Pays d'Aix en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

Article 1. Objet de l'Association

L'association GIHVA a pour objet selon ses statuts :

- favoriser les échanges inter-sites et inter-industriels,
- mettre en place la collecte et la diffusion des informations utiles aux industriels usagers des sites de la Haute Vallée de l'Arc,
- animer des activités favorisant la convivialité entre adhérents et avec leurs interlocuteurs privés et publics,
- développer et gérer des services communs aux entreprises implantées dans la Haute Vallée de l'Arc,
- initier et accompagner des actions de formation utiles aux usagers du site,
- participer à des actions extérieures à la Haute Vallée de l'Arc ou en concours avec d'autres associations de même type,
- de manière générale, grouper les industriels usagers des sites de la Haute Vallée de l'Arc et représenter leurs intérêts auprès des collectivités, administrations, services publics et autres interlocuteurs représentatifs de la vie économique.

Article 2. Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la Communauté du Pays d'Aix et le GIHVA, et de fixer les obligations respectives des deux parties.

Article 3. Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature ou au 1er janvier de l'exercice au titre duquel la subvention est accordée et expire au 31 décembre de l'exercice.

Article 4. Objet de la subvention

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement le GIHVA pour la réalisation des projets dont cette dernière a pris l'initiative.

Cette aide sera versée sous la forme d'une subvention qui viendra abonder son budget global de fonctionnement de l'année 2011.

En contrepartie, le GIHVA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation du programme d'actions présenté à l'appui de la demande de subvention sur la base des missions figurant dans l'article 1 de la présente convention.

Article 5. Montant de la subvention

Une subvention d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) est attribuée au GIHVA pour l'année 2011, représentant 33,03 % de son budget prévisionnel global (151 383 €) se répartissant ainsi : 25 000 € pour le fonctionnement général du GIHVA et 25 000 € pour l'organisation du 50ème anniversaire de la zone Industrielle de Rousset.

Article 6. Modalités de versement de la subvention

En application de la délibération 2003-A312 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2003, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

⇨ Le règlement s'effectue en deux versements :

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera versé à l'association à la date de signature de la convention.

Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :

1/ pour les subventions de fonctionnement global :

- un courrier d'appel de versement du solde,
- le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
- les états comptables (compte de résultat détaillé, bilan détaillé et annexes) du dernier exercice publié, signés par le président et le trésorier et le rapport du commissaire au compte s'il y a lieu.

2/ pour les subventions au titre d'une action ou d'une manifestation :

- mêmes documents plus le compte-rendu financier de l'action ou de la manifestation

3/ pour les subventions d'investissement :

- mêmes documents plus les factures acquittées et/ou pro-forma des équipements financés.

⇨ L'association ne peut se prévaloir d'un volume de dépenses plus important que prévu au budget prévisionnel pour demander à la Communauté du Pays d'Aix de réévaluer le montant de la subvention.

⇨ Si la subvention n'a pu être justifiée, soit dans sa totalité, soit partiellement en raison d'une impossibilité de réaliser les actions prévues ou d'une diminution du volume des charges, la participation de la Communauté du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses justifiées.

Article 7. Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert au Crédit Agricole Alpes Provence, Agence de Rousset, sous le n° 13118749050 72.

Article 8. Conditions d'utilisation

8.1. Obligations de communication.

L'Association s'engage à :

⇨ apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix de préférence en bas à droite, sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 4 de la présente convention, selon les prescriptions de la charte graphique de la CPA (Direction de la Communication et Relations Publiques, tél. : 04.42.93.85.54).

⇨ faire valoir la participation de la Communauté du Pays d'Aix dans l'ensemble de sa production de communication.

⇨ Toute demande d'intervention écrite de la Communauté du Pays d'Aix émanant de l'association doit être faite au minimum quinze jours à l'avance.

8.2 Obligations de suivi.

L'association signataire s'engage à :

⇨ fournir à la Communauté du Pays d'Aix sur simple demande, un rapport sur les activités subventionnées, les supports de communication et extraits de presse, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention, les comptes du dernier exercice clôturé, tout document susceptible de justifier le bien fondé de l'aide dont elle a bénéficié,

⇨ lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une opération déterminée : produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention,

⇨ nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant lorsque le montant de la subvention reçue de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales excède un montant annuel de 153 000 €,

⇨ accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,

⇨ ne pas redistribuer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,

⇨ reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

Article 9. Responsabilité

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit engager la responsabilité de la Communauté du Pays d'Aix.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causé du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

Article 10. Résiliation de la Convention

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 6 et 7, la Communauté du Pays d'Aix se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de la subvention restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite cesser ses activités, abandonner son projet ou modifier son objet tel que défini à l'article 1er, doit demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

Fait à Aix en Provence, le

en 3 exemplaires originaux

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ou son représentant,

Le Président du Groupement des Industriels de la Haute Vallée de l'Arc

Madame Christine FABRE

2011_B177

OBJET : Développement économique et emploi - Partenaires économiques - Subventions - Subventions aux associations à caractère économique pour 2011

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 25 MAI 2011